



conseil d'administration  
onzième session  
Rome, 3-5 décembre 1980  
point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions financières
  - a) Etat des contributions
  - b) Placement des avoirs liquides
  - c) Constitution d'une Réserve générale
  - d) Tirages sur les contributions des Etats Membres
4. Projets soumis à l'examen du Conseil d'administration
  - a) Bhoutan: Projet de développement des petites exploitations et de remise en état des réseaux d'irrigation
  - b) Brésil: Deuxième projet de développement rural du Ceara
  - c) Cuba: Projet de développement rural de Camalote
  - d) Djibouti: Projet pilote de développement de la pêche artisanale
  - e) Egypte: Projet de colonisation du Behera occidental
  - f) Guinée: Projet de développement rural de la région de Siguiri
  - g) Inde: Projet de développement du Sundarban
  - h) Lesotho: Projet de commercialisation et de crédit agricoles
  - i) Népal: Projet de développement des petites exploitations
  - j) Pakistan: Projet de mise en valeur de la zone Barani
  - k) Sri Lanka: Projet de développement agricole de la zone sèche d'Anuradhapura
  - l) Tunisie: Projet de développement des petites et moyennes exploitations dans les Gouvernorats du Kef et de Siliana
  - m) République démocratique populaire du Yémen: Projet relatif aux services d'appui agricole
5. Activités prévues au titre des projets
6. Reconstitution des ressources du FIDA
7. Rapport annuel de 1980
8. Questions diverses
  - a) Nomination du commissaire aux comptes pour 1981
  - b) Demandes d'admission à la qualité de membre non originaire
  - c) Rapport intérimaire sur la surveillance et l'évaluation
  - d) Accords avec des institutions coopérantes
  - e) Directives en matière de passation des marchés
  - f) Cinquième session du Conseil des gouverneurs et sessions futures du Conseil d'administration

## ANNOTATIONS

### 1. Ouverture de la session

La onzième session du Conseil d'administration s'ouvrira le mercredi 3 décembre 1980, dans la salle 201 de l'immeuble du FIDA à Rome, EUR, Via del Serafico 107.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire figure dans le présent document (EB 80/11/R.53)

### 3. Questions financières

#### a) Etat des contributions

L'état présenté pour information dans le document EB 80/11/R.54 récapitule la situation des contributions au 30 septembre 1980.

#### b) Placement des avoirs liquides

L'état actuel des avoirs liquides du Fonds au 30 septembre 1980 est présenté pour information dans le document EB 80/11/R.55.

#### c) Constitution d'une Réserve générale

Le Conseil d'administration a examiné cette question à sa dixième session et a demandé qu'un document contenant des renseignements supplémentaires sur le compte de Réserve générale proposé lui soit présenté pour examen à sa onzième session. Les renseignements demandés figurent dans le document EB 80/11/R.56.

#### d) Tirages sur les contributions des Etats Membres

A sa deuxième session, en avril 1978, le Conseil d'administration a approuvé un tirage initial sur les contributions des Etats Membres se montant à 100 millions de dollars E.-U. Etant donné que l'on prévoit que ces fonds auront été intégralement utilisés d'ici le début de 1981 pour financer les opérations du Fonds, le Conseil d'administration est invité à approuver un deuxième tirage de 100 millions de dollars E.-U. (Document EB 80/11/R.75)

4. Projets soumis à l'examen du Conseil

a) Bhoutan: Projet de développement des petites exploitations et de remise en état des réseaux d'irrigation

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, est le premier grand projet d'investissement à être financé au Bhoutan par une institution internationale de financement. Destiné à appliquer un programme de mise en valeur agricole intensive sur un total de 8 800 ha, ce projet a un double objectif: d'une part, étendre et développer la base de production en apportant un soutien aux infrastructures essentielles, aux services d'appui agricole et à la mise en place d'institutions, contribuant par là à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations alimentaires; et d'autre part, promouvoir la mise en valeur des ressources humaines grâce à des programmes intensifs de formation et d'éducation. Le projet doit profiter à environ 9 200 petits exploitants ou agriculteurs marginaux (1,1 ha), dont le revenu par personne n'est que de 70 dollars E.-U. Les principaux éléments du projet sont les suivants: a) remise en état du réseau d'irrigation et construction d'installations de drainage afin que 5 000 ha environ soient desservis par un réseau d'irrigation; b) crédit agricole et fourniture de facteurs de production améliorés; c) renforcement des services de vulgarisation agricole grâce à la construction de 9 sous-centres de vulgarisation et à la rénovation de 13 autres; accroissement des crédits prévus pour étoffer le personnel et pour appliquer des programmes de formation; d) programmes de recherche adaptative et de nutrition; e) construction de 50 km de routes de campagne afin de faciliter la commercialisation des produits agricoles et de distribuer aux exploitants des intrants agricoles améliorés; f) assistance technique afin d'améliorer les capacités de mise en oeuvre du projet. Le projet en régime de croisière devrait permettre, d'une part, d'obtenir un surcroît de production d'environ 5 000 tonnes de céréales alimentaires et de 4 300 tonnes de pommes de terre par an, et d'autre part, de relever d'environ 55 % le revenu moyen des familles paysannes. On estime le coût total du projet à 9 740 000 dollars E.-U., dont 7 500 000 dollars E.-U., parmi lesquels figure un don de 600 000 dollars E.-U., seraient financés par le FIDA. La contribution du Royaume du Bhoutan serait de 2 240 000 dollars E.-U. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.57)

b) Brésil: Deuxième projet de développement rural du Ceara

Le projet, financé conjointement avec la Banque mondiale et conçu dans le cadre d'un plan quinquennal de développement élaboré par l'Etat en faveur des petits agriculteurs, relèverait la productivité et les revenus de 60 000 familles agricoles et de 1 100 autres familles rurales exploitant de petites entreprises non agricoles dans l'Etat du Ceara, situé dans le Brésil du Nord-Est, dont le revenu moyen par habitant (environ 160 dollars) est l'un des plus faibles du Brésil. En outre, le projet vise à renforcer les institutions qui s'occupent du développement rural et à servir d'activité pilote pour la planification et l'exécution de projets de développement rural à l'échelle de l'Etat. Aux fins de la réalisation de ces objectifs, le projet aurait les éléments suivants: a) services agricoles (renforcement et développement des services de vulgarisation existants; appui à une réorientation de la recherche agricole au profit d'une recherche plus adaptative; appui apporté à l'institut foncier dans ses activités visant à améliorer le statut d'occupation des petits exploitants; et renforcement d'un certain nombre de coopératives agricoles); b) infrastructure sociale (éducation et formation professionnelle visant à améliorer l'enseignement élémentaire en milieu rural; mise en place d'un réseau étendu de fourniture de soins de santé à faible coût et promotion de l'hygiène rurale); c) infrastructure matérielle (travaux routiers tels que réfection des routes de desserte municipales; renforcement de l'entretien routier et identification de certaines routes de raccordement susceptibles d'être améliorées, ainsi qu'identification et conception de quelque 80 petits systèmes d'irrigation); d) amélioration de la commercialisation (au moyen de l'élargissement et de l'amélioration des programmes en cours); e) petites entreprises non agricoles; et f) surveillance et évaluation. Le coût total du projet est estimé à 163 millions de dollars E.-U. Le prêt accordé par le FIDA s'élèverait à 25 millions de dollars E.-U. et celui de la Banque mondiale à 56 millions de dollars E.-U., le solde de 82 millions de dollars E.-U. devant être fourni par le Gouvernement du Brésil et le Gouvernement du Ceara. Les conditions proposées pour le prêt du FIDA sont les suivantes: 15 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans, avec un taux d'intérêt de 8 %.(Document EB 80/11/R.58).

c) Cuba: Projet de développement rural de Camalote

L'objectif de base de ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, est de relever le revenu et le niveau de vie d'environ 1 700 familles en introduisant dans la zone du projet une production diversifiée et intensive de cultures vivrières de grande valeur, ainsi qu'en apportant un appui à l'organisation des petits agriculteurs en favorisant l'expansion des coopératives de production. Dans ce contexte, le projet aurait principalement les éléments suivants:

a) extension du réseau d'irrigation existant afin de desservir environ 4 200 ha; b) installation d'un réseau de drainage souterrain sur environ 1 100 ha; c) réalisation d'activités de recherche agricole sur les cultures horticoles; d) fourniture de matériel agricole; e) octroi de crédits agricoles à court et à long terme pour les coopératives; f) mise en place d'une infrastructure d'appui comprenant, au niveau des coopératives, certaines installations productives de base ainsi que la construction d'un certain nombre de kilomètres de routes praticables en tout temps; g) mise en place d'une infrastructure sociale, y compris alimentation en eau et électrification. A plein régime, le projet devrait permettre de porter la production de tomates de 6 200 à 38 600 tonnes, celle de goyaves de 3 100 à 15 200 tonnes et celle d'autres fruits et légumes de 1 000 à 19 200 tonnes. Le coût total du projet est estimé à 22 millions de dollars E.-U., 14,2 millions de dollars étant à la charge du FIDA et 7,8 millions de dollars étant à la charge du Gouvernement cubain. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions intermédiaires. (Document EB 80/11/R.59)

d) Djibouti: Projet pilote de développement de la pêche artisanale

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, contribuerait au développement du secteur de la pêche artisanale et améliorerait par conséquent la situation socio-économique et le revenu des communautés côtières vivant de la pêche. Il permettrait également d'augmenter la consommation locale de poisson frais. La pêche artisanale est une activité communautaire. C'est donc toute la communauté vivant de la pêche qui bénéficierait du projet, c'est-à-dire les pêcheurs, les ramendeurs, les constructeurs de bateaux, les réparateurs de moteurs, les fournisseurs de carburant et les exploitants d'entreprises de traitement du poisson débarqué.

Sur le plan de la production, on estime que le nombre de bénéficiaires serait d'environ 700 familles, tandis que le nombre d'habitants pauvres des villes qui, sur le plan de la consommation, bénéficieraient de l'augmentation de l'approvisionnement en poisson, serait d'environ 125 000 personnes. Outre qu'il aurait des incidences sensibles sur la production halieutique et sur les approvisionnements en poisson des consommateurs qui peuvent difficilement s'en procurer à l'heure actuelle, le projet aurait, à plus longue échéance, l'avantage de mettre en place des structures coopératives pour le secteur de la pêche artisanale et aussi celui de renforcer les institutions officielles desservant ce secteur. Le coût total du projet, estimé à 3,7 millions de dollars E.-U., doit être financé par: le FIDA (2 millions de dollars); le Gouvernement de Djibouti (environ 800 000 dollars); les Etats-Unis d'Amérique (environ 700 000 dollars) et la France (environ 240 000 dollars). Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.60)

e) Egypte: Projet de colonisation du Behera occidental

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, remettrait en état une zone irriguée de 4 200 ha au profit principalement de 1 620 petits agriculteurs qui, dans le cadre du projet, seraient installés, en qualité de propriétaire-occupant, sur des exploitations de 2,1 ha chacun. La zone est actuellement exploitée sous forme de ferme d'Etat mécanisée, laquelle a subi d'énormes pertes du fait de toute une gamme de difficultés techniques, administratives et financières. En six ans, le projet financerait les travaux de génie civil nécessaires à la remise en état et au drainage de la zone, à la rénovation et à la transformation des bâtiments existants et à la construction d'une infrastructure et de logements supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins essentiels des colons. Il soutiendrait également le développement d'institutions et de services qui sont indispensables à l'accroissement de la production agricole et qui assureraient le bien-être social et économique des nouvelles communautés. Les principales productions relevant du projet seraient les suivantes: blé (3 000 tonnes), orge (1 100 tonnes), plantes-racines (12 000 tonnes), graines oléagineuses (1 750 tonnes), légumes (31 000 tonnes), lait (3 800 tonnes), viande (420 tonnes), et oeufs (3 millions). Les colons, choisis parmi les paysans pauvres et sans terre, bénéficieraient de revenus agricoles dépassant 1 500 dollars. Ils feraient partie de nouvelles communautés autosuffisantes qui jouiraient de la gamme d'équipements et de services sociaux rendus possibles par le projet. En démontrant l'efficacité d'une

colonisation par de petits exploitants comme solution de remplacement des grandes exploitations d'Etat, le projet devrait amener à faire appliquer cette formule dans d'autres régions similaires. Le projet coûterait 37,8 millions de dollars E.-U., dont 28 millions seraient financés par le FIDA et 9,8 millions par le gouvernement. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.61)

f) Guinée: Projet de développement rural de la région de Siguiri

Le projet proposé représente un premier pas vers le développement social et économique de toute la région de Siguiri, qui est dotée d'immenses ressources humaines et productives. Il vise à définir des techniques permettant de remettre en état un réseau d'irrigation délabré, et à renforcer l'infrastructure organisationnelle sur laquelle repose le développement, de manière à relever le revenu et le niveau de vie des agriculteurs. Grâce au projet, quelque 6 000 familles paysannes (environ 42 000 personnes) retireraient un avantage direct de l'amélioration de la maîtrise des eaux et de l'accroissement de la production agricole, et leur revenu annuel passerait de 225 dollars E.-U. à 650 dollars E.-U. Les fermes agricoles communales (FAC) bénéficieraient de l'amélioration de l'organisation et de l'infrastructure. Les fermes agro-pastorales d'arrondissement (FAPA), si elles obtiennent de bons résultats, montreraient comment combiner l'agriculture et l'élevage de façon rentable. En outre, de meilleures installations sanitaires et un réseau plus développé de routes de desserte affecteraient favorablement le niveau de vie de la population dans la zone du projet. Pour l'économie nationale, une augmentation de quelque 16 000 tonnes de la production de paddy réduirait la demande de devises pour les importations de riz. En outre, on s'attend à acquérir une grande expérience en matière de bonification de vieilles terres et de mise en valeur de nouvelles régions à potentiel élevé, ainsi qu'en ce qui concerne la diffusion de façons culturales plus perfectionnées qui pourraient être utilisées avec profit dans d'autres régions du pays. Le coût du projet est estimé à 26,2 millions de dollars E.-U., dont 12,5 millions seront fournis par le FIDA, 8,4 millions par le Fonds africain de développement et 5,3 millions par le Gouvernement guinéen. Il est proposé que le prêt soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.62)

g) Inde: Projet de développement du Sundarban

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, soutiendrait la politique de développement suivie par le Gouvernement de l'Etat du Bengale occidental, en vue d'accroître la production alimentaire et de relever le niveau de vie d'environ 225 000 familles paysannes dont le revenu annuel par personne est maintenant d'environ 60 dollars E.-U., et il établirait les assises d'une croissance soutenue et accélérée dans cette région qui compte approximativement 2,5 millions d'habitants. Le projet serait essentiellement axé sur l'amélioration de la productivité du sol par le drainage et la maîtrise de l'eau, sur la remise en état des installations existantes en vue de mieux utiliser l'eau d'irrigation. Il développerait également la pêche en eau saumâtre, renforcerait les services de recherche et de vulgarisation, fournirait aux agriculteurs et aux coopératives des facilités de crédit, développerait la sylviculture et améliorerait les moyens de communication. Plus précisément, le projet améliorerait le drainage et la maîtrise de l'eau sur quelque 72 000 ha et installerait un réseau d'irrigation destiné à desservir environ 15 000 ha. Il permettrait d'entreprendre des activités pilotes d'aquaculture en eau saumâtre sur 600 ha d'étangs; de planter des rangées d'arbres le long de 1 000 km environ de digues, de routes et de berges de canaux; de construire environ 280 km de routes pavées en briques et 30 jetées; de fournir des crédits aux agriculteurs et aux coopératives; et d'apporter une assistance pour le renforcement de la recherche, de la vulgarisation et de l'exécution du projet. A plein régime, le projet devrait permettre d'obtenir les quantités annuelles supplémentaires ci-après: 56 000 tonnes de céréales vivrières, 1 000 tonnes de légumineuses, 1 000 tonnes de graines oléagineuses, 40 000 tonnes de piments et 50 000 tonnes de pastèques. Au bout de cinq ans, le projet permettrait également d'obtenir un surcroît annuel de 342 tonnes de poisson et de 357 tonnes de crevettes. Le coût total du projet est estimé à 37,8 millions de dollars E.-U. dont 17,5 millions seront financés par le FIDA et 20,3 millions par le Gouvernement indien. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.63)

h) Lesotho: Projet de commercialisation et de crédit agricoles

L'objectif de ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, est d'épauler les efforts déployés par le gouvernement pour fournir à environ 13 000 petits exploitants (dont la plupart sont des femmes) cultivant des exploitations d'une superficie moyenne d'environ cinq acres chacune, des services

d'appui agricole indispensables au maintien de la production de cultures vivrières. Le fait de remédier aux insuffisances auxquelles se heurtent les agriculteurs du Lesotho sur le plan des services revêtira une importance critique pour le succès du Projet de services agricoles de base (BASP) actuellement en cours, qui est un effort de développement d'ensemble financé par la Banque mondiale, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la CEE. En fournissant un appui complémentaire aux activités du BASP au moyen de la mise en place d'institutions et de fourniture d'une assistance financière dans les domaines de la distribution d'intrants, des services de commercialisation et du crédit agricole, le projet contribuerait à accroître la production et la commercialisation de cultures vivrières (maïs, sorgho, blé, haricots et pois) par les petits exploitants. Le projet financerait également, sous forme de don, la réalisation d'une étude institutionnelle et d'une étude technique portant sur le développement du secteur coopératif et la faisabilité d'établir une unité de multiplication de semences. L'autre grand avantage découlant du projet proposé serait la mise en place d'institutions agricoles indispensables à un développement agricole soutenu à long terme. Le coût total du projet est estimé à 7 780 000 dollars E.-U., dont le FIDA fournirait 6 150 000 dollars sous forme de prêt et 330 000 dollars sous forme de don. Le Gouvernement du Royaume du Lesotho et les bénéficiaires contribueraient le solde, soit 1,3 million de dollars E.-U. Il est proposé que le prêt soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.64)

i) Népal: Projet de développement des petites exploitations

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, a pour but d'aider quelque 38 000 petits exploitants et paysans pauvres, dépourvus de terres, qui vivent dans 31 districts du Népal (19 situés dans la région des collines et 12 dans la région des plaines). Il contribuerait à édifier la base institutionnelle qui permettrait d'organiser les populations rurales déshéritées en Groupes de petits exploitants (chaque groupe réunissant de 10 à 15 membres) axés sur des activités économiques et/ou des ressources productives communes. Le projet permettrait en outre de fournir du crédit contrôlé en faveur de certaines activités économiques et d'accorder également un soutien au développement de l'agriculture et de l'élevage, aux industries artisanales et autres entreprises rurales à petite échelle. Tous ces sous-projets seraient expressément conçus pour répondre aux besoins du groupe visé par le Fonds, compte tenu de la situation économique de base, des compétences techniques et des possibilités de mise en oeuvre.

Enfin, en tant qu'organe d'exécution de l'élément "crédit" du projet, la Banque de développement agricole du Népal bénéficierait d'une assistance en matière de formation et d'une aide technique pour assurer l'utilisation effective des facilités offertes par le projet. Le coût total du projet est estimé à 16,1 millions de dollars E.-U., dont 13,5 millions seraient fournis par le FIDA (y compris 1 million de dollars sous forme de don), tandis que le gouvernement fournirait les 2,6 millions de dollars restants. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables.  
(Document EB 80/11/R.65)

j) Pakistan: Projet de mise en valeur de la zone Barani

Ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, a pour objet de soutenir les efforts menés par le gouvernement pour améliorer le revenu et les conditions de vie des paysans pauvres exploitant les terres barani (non irriguées) situées dans deux bassins versants de la province du Pendjab. Les principaux bénéficiaires seraient quelque 150 000 personnes dont le revenu annuel moyen par tête est de 59 dollars E.-U., soit un quart seulement de celui des agriculteurs habitant les zones irriguées. Le financement serait essentiellement consenti en faveur d'un programme intégré de conservation des eaux et des sols; du renforcement des services de vulgarisation agricole et du potentiel de recherche adaptative; du développement de l'élevage; de la création ou de l'amélioration des coopératives de petits exploitants; des activités de formation et du recrutement de consultants. Le projet devrait permettre d'accroître de 100 à 200 % la production de blé, de pois chiches, de mil, de maïs, de sorgho et d'arachides, et d'augmenter également jusqu'à 300 % la valeur de la production de bovins, d'ovins, de caprins et de volaille. Le coût total du projet est estimé à 17,9 millions de dollars E.-U., dont 12,8 millions de dollars seraient versés par le FIDA, les 5,1 millions de dollars restants l'étant par le gouvernement. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables.  
(Document EB 80/10/R.36/Rev.1)

k) Sri Lanka: Projet de développement agricole de la zone sèche d'Anuradhapura

A l'origine, ce projet était dû à l'initiative de la Banque asiatique de développement et visait à appuyer l'action menée par le gouvernement pour promouvoir le développement agricole dans la zone sèche et améliorer les revenus ainsi que le niveau de vie des petits exploitants pratiquant la culture

chena (cultures itinérantes). Les principaux bénéficiaires seraient quelque 23 000 petits exploitants, dont 13 400 ne possèdent pas de terre. En outre, quelque 20 100 familles bénéficieraient indirectement de l'amélioration des services de recherche et de vulgarisation agricoles, des approvisionnements en intrants agricoles, des systèmes de commercialisation des produits et du crédit. Sur environ 27 700 ha de hautes terres de culture pluviale, actuellement exploitées en cultures itinérantes au titre de permis délivrés par le gouvernement pour une durée d'un an, on stabiliserait l'agriculture tout en luttant contre l'érosion. La remise en état de petits réservoirs d'eau tirant parti du profil des terres pour accumuler les eaux de pluie ("petits réservoirs") permettrait d'irriguer 8 100 ha de "basses terres nouvelles" et environ 3 000 autres hectares sur les terres maintenant couvertes par des plans d'irrigation utilisant de grands réservoirs pour permettre une irrigation contrôlée. Il serait alors possible de consacrer au total 11 000 ha à la culture du paddy. Lorsque le projet aura atteint son plein essor, la valeur totale du surcroît de production agricole serait d'environ 16,6 millions de dollars E.-U. par an. On s'attend que le revenu net des familles d'agriculteurs soit d'environ 450 dollars E.-U. par an, ce qui représente une augmentation d'environ 80 % par rapport au revenu moyen actuel dans la zone du projet. Le coût total du projet est estimé à 39,6 millions de dollars E.-U., dont 15 millions devraient être fournis par la Banque asiatique de développement (par prélèvement sur les ressources de son Fonds spécial) et 14,5 millions par le FIDA, les 10,1 millions de dollars E.-U. restants devant être financés par le Gouvernement de Sri Lanka. Il est proposé que le prêt du FIDA soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.66)

1) Tunisie: Projet de développement des petites et moyennes exploitations dans les Gouvernorats du Kef et de Siliana

Le principal objectif du projet est de relever les revenus des petits cultivateurs qui habitent les Gouvernorats du Kef et de Siliana en leur faisant adopter un système plus productif de culture consistant à accroître la production de blé sur des superficies plus restreintes et à utiliser les terres en jachère pour un élevage intensif de bétail. En outre, dans un certain nombre d'exploitations d'une superficie inférieure ou égale à 5 ha, l'irrigation serait introduite afin de relever le revenu agricole par le biais d'un mode d'exploitation fiable et soutenu. Pour encourager l'adoption du système de culture proposé et lutter contre toute nouvelle dégénérescence des sols, le projet prévoit l'aménagement des parcours dans le premier cas, et la

réalisation de travaux de conservation des sols dans le deuxième cas. Sur une superficie cultivée totale de 110 000 ha, on escompte que les activités du projet porteraient sur environ 60 000 ha. Il est prévu que le projet intéressera un plus grand nombre d'exploitations d'une superficie inférieure ou égale à 5 ha que d'exploitations d'une superficie supérieure. Etant donné leur ampleur, les investissements exigés pour ce type d'activité agricole sont financés essentiellement par le crédit agricole, et il s'agit donc surtout d'un projet relatif à l'octroi de crédits et nécessitant la mise en place d'institutions, et plus particulièrement de services spécialisés dans la gestion des projets et la vulgarisation. Le coût total du projet, estimé à 45,9 millions de dollars E.-U., doit être financé par le FIDA (19 millions de dollars) et le PAM (1,1 million de dollars), le Gouvernement tunisien fournissant 25,8 millions de dollars. Il est proposé de consentir ce prêt à des conditions intermédiaires. (Document EB 80/11/R.67)

m) République démocratique populaire du Yémen: Projet relatif aux services d'appui agricole

L'objectif principal de ce projet, dû à l'initiative du FIDA et exclusivement financé par lui, est d'accroître la production alimentaire et d'améliorer la situation matérielle et nutritionnelle de 11 200 familles paysannes. Ne pouvant compter que sur des pluies irrégulières et sur des ressources en eau d'irrigation insuffisantes, et n'ayant par ailleurs guère la possibilité de trouver des emplois en dehors de l'agriculture, le groupe visé par le projet constitue l'une des catégories les plus pauvres de la population rurale du pays. Le projet soutiendra l'action du gouvernement tendant à accroître la production alimentaire, à relever les revenus ruraux et à réduire l'ampleur de l'exode rural, essentiellement grâce aux mesures suivantes: amélioration de la gestion et des systèmes de livraison de 14 coopératives de la zone du projet; exploitation des ressources en eau souterraine; utilisation plus rationnelle de l'eau d'irrigation; fourniture accrue de facteurs de production et d'installations de commercialisation améliorées, un service de vulgarisation doté de personnel qualifié devant aider les agriculteurs à les utiliser. Le projet mettrait aussi en place des installations de formation et rationaliserait les arrangements institutionnels existants en vue d'apporter un soutien accru aux coopératives et à leurs membres. Plus précisément, le projet permettrait d'améliorer et de remettre en état 1 048 puits existants et de doter d'un revêtement quelque 765 km de canaux d'irrigation, augmentant ainsi de 50 % le périmètre actuellement irrigué. Il fournirait des machines et des outils agricoles aux coopératives de la zone du projet qui ne sont pas desservies par

les stations gouvernementales de location de machines agricoles et doterait également ces stations d'un nombre supplémentaire de machines. En outre, le projet fournirait environ 2 430 tonnes d'engrais, et des produits chimiques phytosanitaires d'une valeur d'environ 194 000 dollars E.-U. Un service de vulgarisation serait également mis en place dans la zone du projet pour assurer la formation en cours d'emploi des vulgarisateurs, des directeurs de coopératives, des surveillants de machines agricoles, des mécaniciens et des conducteurs de tracteurs. On compte que lorsque le projet aura atteint son plein essor, le revenu annuel des bénéficiaires du projet passera du niveau actuel d'environ 190 dollars E.-U. à celui de 400 dollars E.-U. par personne. Le projet permettrait également d'obtenir les quantités annuelles supplémentaires ci-après: 6 900 tonnes de céréales, 21 000 tonnes de légumes, 300 tonnes d'huile de sésame, 71 000 tonnes de fourrage et 2 500 tonnes de coton. Le coût total du projet est estimé à 14,6 millions de dollars E.-U., dont 9,8 millions seront fournis par le FIDA et le reste (4,8 millions) par le gouvernement. Il est proposé que le prêt soit consenti à des conditions particulièrement favorables. (Document EB 80/11/R.68)

5. Activités prévues au titre des projets

Le document EB 80/11/R.69, contenant les renseignements pertinents sur les activités prévues au titre des projets, est présenté pour information au Conseil d'administration.

6. Reconstitution des ressources du FIDA

Comme suite à la résolution 14/III du Conseil des gouverneurs, le Président informera le Conseil d'administration de l'état d'avancement de l'opération de reconstitution des ressources et le consultera au sujet de la formulation et de la soumission ultérieure de recommandations finales au Conseil des gouverneurs.

7. Rapport annuel de 1980

La version préliminaire du Rapport annuel de 1980, qui sera soumise au Conseil des gouverneurs pour information en tant que document du Conseil, devra être envoyée avant la onzième session du Conseil d'administration. Elle sera également soumise, pour information, au Conseil d'administration à sa onzième session (document EB 80/11/R.71). Il sera tenu compte des observations éventuelles avant l'impression du Rapport annuel sous sa forme finale, au début de 1981.

8. Questions diverses

a) Nomination du commissaire aux comptes pour 1981

Le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination du commissaire aux comptes du Fonds pour l'exercice financier 1981. Les renseignements pertinents concernant cette question figurent dans le document EB 80/11/R.72.

b) Demandes d'admission à la qualité de membre non originaire

Conformément à la section 10 du règlement pour la conduite des affaires du Fonds, les renseignements pertinents concernant les demandes d'admission à la qualité de membre non originaire du FIDA reçues avant la onzième session du Conseil d'administration seront communiquées au Conseil dans le document EB 80/11/R.73.

c) Rapport intérimaire sur la surveillance et l'évaluation

A sa dixième session, le Conseil d'administration a examiné le document EB 80/10/R.46, qui contenait un rapport intérimaire sur la surveillance et l'évaluation et a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa onzième session afin que les membres qui souhaiteraient le faire aient une possibilité supplémentaire de formuler des observations sur ce sujet. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de présenter de document nouveau sur cette question à la onzième session du Conseil d'administration.

d) Accords avec des institutions coopérantes

Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et l'Organisation arabe de développement agricole ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à coopérer avec le FIDA. Le Président se propose, avec l'agrément du Conseil d'administration, de nouer des relations de travail avec ces institutions sur des questions d'intérêt mutuel, conformément à l'article 8.2 de l'Accord. (Document EB 80/11/R.74)

e) Directives en matière de passation des marchés

A sa dixième session, le Conseil d'administration a décidé de reporter à sa onzième session l'examen du projet de directives en matière de passation des marchés. Une documentation concernant cette question a été distribuée antérieurement et il n'est pas envisagé de diffuser d'autres documents avant la onzième session du Conseil.

f) Cinquième session du Conseil des gouverneurs et sessions futures du Conseil d'administration

A la dixième session du Conseil d'administration, le Président a informé le Conseil de son intention de proposer que la cinquième session du Conseil des gouverneurs ait lieu en janvier 1982. A ce propos, un projet de résolution sera présenté à l'examen du Conseil d'administration dans le document EB 80/11/R.70. En outre, le Conseil sera informé des dates prévues en 1981 pour ses douzième, treizième et quatorzième sessions.

